

DELIBERATION DU BUREAU

SEANCE DU 27 JUIN 2019

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la réalisation du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine du Pays d'art et d'histoire Provence Verte Verdon et ses antennes, dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial

Nombre de membres du Bureau : 13 représentant 13 voix
Nombre de membres en exercice : 13 représentant 13 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10 représentant 10 voix

N° : 023/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept juin, le Bureau régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles.
Il examine le point n°2 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Bernard VAILLOT, préside.

DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

B VAILLOT – M LATZ – A MONTIER – JC FELIX – M GROS – F PERO- D BREMOND – C LANFRANCHI

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN – A CHARRIER

Contexte :

Le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, porteur du label Pays d'art et d'histoire depuis 2005, travaille depuis plusieurs années à la réalisation d'un Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine, inhérent au label « Villes et Pays d'art et d'histoire ».

Le CIAP est un équipement culturel de proximité ayant pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine du pays. Créé en articulation avec les autres équipements culturels des collectivités, il contribue à compléter le maillage culturel du territoire et renforce la stratégie de développement touristique et patrimonial en devenant un pôle de référence sur cette problématique.

Au vu du contexte local, les élus de Provence Verte Verdon ont choisi de créer un Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine intitulé Centre « Patrimoine(s), Culture et Paysage(s) » à Saint Maximin dans l'ancien Hôtel Dieu.

Ce CIAP qui pourra être complété par un module, permettra de renvoyer d'un site à l'autre ainsi que d'inciter à la découverte des autres équipements culturels et lieux patrimoniaux du territoire.

Projet : Le Centre « Patrimoine(s), Culture et paysage(s) » à Saint-Maximin, Centre d'interprétation

Les objectifs de ce centre sont :

- Proposer un outil de (re)découverte de la Ville de St-Maximin pour les touristes, les locaux, les scolaires...
- Proposer un outil de découverte du PAH du territoire Provence Verte Verdon d'hier à aujourd'hui pour tous les publics,
- Faire découvrir le PAH Provence Verte Verdon aux visiteurs extérieurs,
- Impliquer les habitants dans une réflexion sur leur territoire, en leur donnant les clefs de son évolution et en les associant à des réflexions sur son évolution,
- Proposer des approches transversales du patrimoine (expositions artistiques, lectures...).

Le CIAP de Saint Maximin sera constitué de :

- Espace découverte Saint-Maximin (RDC)
- Maquette du territoire (ETG 1)
- Film-documentaire sur le territoire, tous aspects (Entresol)
- Centre de découverte « Le territoire Provence Verte Verdon d'hier à demain » (ETG 1)
- Espace actualité / exploration / ressources (ETG 2)
- Expositions temporaires (ETG 2)

Un « Espace de découverte » supplémentaire est également prévu mais dont le lieu reste encore à définir.

Budget prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
HOTEL DIEU ST MAXIMIN	Montants HT	Organismes	Montants
Travaux de réhabilitation et aménagements du CIAP	2 200 000 €	Conseil Régional (service inventaire et patrimoine)	356 970 €
Frais annexes (étude/honoraires moe)	400 000 €	Conseil Régional (CRET)	400 000 €
		DRAC	100 000 €
		Autofinancement	1 743 030 €
TOTAL HT	2 600 000 €		2 600 000 €
TOTAL TTC	3 120 000 €		3 120 000 €

Le Bureau

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- De solliciter la demande de subvention complémentaire de 400 000 € auprès du Conseil Régional dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial conformément au plan de financement ci-dessus
- D'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir relevant de cette opération

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte

